

DEC192515INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Potier-Thomas aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Potier-Thomas, ingénieur de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2020. Sa mission a pour objet : chargé de mission « Point de Contact National (P.C.N.) d'horizon 2020 pour les sciences humaines et sociales ». Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Potier-Thomas demeure affecté à l'UMR8138 SIRICE - 17 rue de la Sorbonne - 75005 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2020, M. Christophe Potier-Thomas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Meudon (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit



